

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23395319***Déposé
20-09-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477147156

Nom(en entier) : **INTERNATIONAL FINANCIAL BUSINESS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue de l'Europe 65
: 5620 Florennes**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Extrait de l'acte de la société anonyme dénommée "INTERNATIONAL FINANCIAL BUSINESS ", en abrégé « IFB », reçu par le notaire Frédéric MAGNUS exerçant sa fonction via la société à responsabilité limitée dénommée "Frédéric MAGNUS, notaire", ayant son siège à 5101 Erpent, rue du Grand Tige 11, en date du 4 septembre 2023, en cours d'enregistrement.

a) Ordre du jour

1°- Décision - augmentations de capital

A. Renonciation par les actionnaires

. à l'établissement du rapport de l'organe d'administration sur la justification du prix d'émission et la description des conséquences de l'opération sur les droits patrimoniaux et sociaux des actionnaires ;
 . à l'établissement du rapport par le réviseur d'entreprises ou l'expert-comptable externe sur l'évaluation des données financières et comptables contenues dans le rapport de l'organe d'administration ;

Et ce conformément l'article 7:179, §3 du Code des Sociétés et Associations.

B. Augmentation de capital par apports en espèce

Augmentation de capital à concurrence de quatre cent mille euros (400.000,00 €) pour le porter de dix-huit millions cinq cent septante-deux mille euros (18.572.000,00 €) à dix-huit millions neuf cent septante-deux mille euros (18.972.000,00 €) par la création de quatre cents (400) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits que les actions existantes, et participant aux bénéfices à compter de ce jour.

Elles seront immédiatement intégralement souscrites et libérées à concurrence de quatre cent mille euros (400.000,00 €).

C. Décision à prendre par les actionnaires relativement à leur droit de préférence

A l'instant interviennent les actionnaires existants, ici présents ou valablement représentés, à savoir, Monsieur Michel BERTHE, Madame Cyrielle BERTHE et la société à responsabilité limitée « Améthiste » représentée par Michel BERTHE, préqualifiés.

Lesquels déclarent avoir parfaite connaissance de la présente augmentation de capital, du délai d'exercice de la souscription, des informations financières et comptables de l'opération et des conséquences financières résultant de la renonciation au droit de préférence au profit des souscripteurs ci-après désignés, et déclare renoncer, individuellement et de manière expresse et irrévocable, à leur droit de préférence et à son délai d'exercice prévus par le Code des sociétés et des associations aux profit des souscripteurs ci-après désignés.

Aux présentes intervient le souscripteur suivant, valablement représenté, qui, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société :

La société à responsabilité limitée « Améthiste », de droit luxembourgeois, ayant son siège à Luxembourg (L-9656 Harlange), 19, rue Bierg, inscrite au registre de commerce luxembourgeois sous la référence B 150.51 ; immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprises 823.836.539, représentée conformément à l'article 9 de ses statuts par son gérant unique, à savoir Monsieur Michel BERTHE, précité.

Laquelle déclare souscrite quatre cents (400) actions, du même type et jouissant des mêmes droits que les actions existantes, et participant aux bénéfices à compter de ce jour, pour un prix total de souscription de quatre cent mille euros (400.000,00 €) par augmentation de capital.

Et moyennant libération totale.

D. Souscription et libération

Le souscripteur déclare, et tous les membres de l'assemblée générale reconnaissent que chacune des actions nouvellement souscrites ont été totalement libérées par un versement en espèces qu'il a effectué sur le compte be67 3632 3411 4287 ouvert au nom de la société auprès de la banque ING, de sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa disposition une somme de quatre cent mille euros (400.000,00 €).

De sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa disposition ladite somme de quatre cent mille euros (400.000,00 €).

Une attestation de l'organisme dépositaire a été remise au notaire soussigné, conformément à l'article 7 :195 du Code des sociétés et des associations, attestation dont une copie demeure conservée au dossier du notaire soussigné.

E. Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital

Tous les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation du capital est intégralement souscrite, et que le capital est ainsi effectivement porté à dix-huit millions neuf cent septante-deux mille euros (18.972.000,00 €) et représentée par dix-huit mille neuf cent septante-deux (18.972) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées (selon déclaration de l'assemblée générale).

2°- Adaptation des statuts suite à la résolution qui précède

Suite à la décision qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant :

« *Le capital est fixé à dix-huit millions neuf cent septante-deux mille euros (18.972.000,00 €) représenté par dix-huit mille neuf cent septante-deux (18.972) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.* »

3°- Mission au notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts.

4°- Pouvoirs à conférer à l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

b) RESOLUTIONS

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposées en même temps :

- expédition de l'acte avant enregistrement et son annexe;
- coordination des statuts.